

0342580V
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE DE MARAUSSAN
60 RUE ALPHONSE JEANJEAN
34370 MARAUSSAN
Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2026
Réuni le : 10/02/2026
Sous la présidence de : Yoann Guichet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TIPI, Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au service de paiement "TIPI".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0